



Par les clubs avant le 7 octobre

Droit d'engagement à régler par le club: 3€ pour la journée

Billetterie: 5€

ATTENTION: Uniquement la carte de professeur ou de dirigeant donne l' accès gratuit à la compétition , en aucun cas la carte de coach donne droit aux entrées.

ATTENTION: Un compétiteur engagé pour la journée règlera 3 euros

Catégories concernées: Minimes, Cadets, Juniors, Seniors Vétérans (1,2,3,4)

ATTENTION: les catégories seniors et vétérans ne peuvent s'inscrire uniquement dans leur catégorie respective

Horaires des inscriptions et pesée **Début de la compétition: 11h30**

Mimines M/ F :-11h00 –11h15 **Cadets:** - **Cadettes:** 11h30-11h45

Juniors M/F 11h45-12h00 **Seniors M/F:** 12h15-12h30

Vétérans M /F1-2-3-4: - 12h00-12h15

Aucune inscription ne sera accordée après l'heure

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, les pièces administratives obligatoires suivantes :

-Le passeport sportif en cours de validité ;

-Le certificat médical de non-contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée ;

-L'autorisation parentale pour les mineurs

Le bordereau de paiements doit être envoyé, accompagné de votre règlement pour le 7 octobre date de clôture des inscriptions au bureau de la Z.I.D de Picardie de Karaté
BP 138 02103 SAINT-QUENTIN.

Aucun remboursement ne sera effectué. Vos inscriptions seront validées à réception de celui-ci